



Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS
www.lesamisdesartsdelasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@laposte.net

7^{ème} SALON D'AUTOMNE
Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2010

Peintures, Sculptures, Dessins, Photos, Patchwork,...
Salle de Conférence du CREPS Avenue Foy à Amiens.

Les Amis des Arts de la Somme organisent leur 7^{ème} Salon d'Automne et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants.

A l'image de ce qui s'est fait précédemment, nous souhaitons avant tout que ce salon soit 'de qualité', il se fera donc **sur présentation d'un dossier de sélection** comportant les **photos** des œuvres que vous souhaitez présenter.

Le nombre de places étant limité, les Artistes sélectionnés le seront par ordre d'arrivée des inscriptions.

La sélection se fera par un Jury composé de membres des Amis des Arts et de personnalités.

Nous vous adressons le règlement ainsi que, le bon de participation, ci-joint, à nous retourner pour **Le 25 Septembre 2010 au plus tard. Tout dossier incomplet sera refusé.**

Vous serez informé individuellement, par courrier de la suite donnée à votre candidature.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon.
La **COTISATION** annuelle qui est de **20 € (10 € pour les moins de 26 ans)**

ARTICLE 2

Chaque artiste disposera de **2 faces** de grilles caddie L120 X H200.
Afin d'harmoniser au mieux la présentation de ce salon vous pourrez choisir deux propositions de présentation (**voir schémas sur le bulletin d'inscription**)
Les **DROITS D'ACCROCHAGE** sont fixés à **30 €** quelque soit le nombre d'œuvres exposées

ARTICLE 3

Toutes les **TECHNIQUES** de peinture, patchwork, sculpture et photographie sont admises à condition d'être munies d'un dispositif **d'accrochage fiable de préférence ficelle pour les toiles ou photos (afin de protéger au mieux les œuvres pendant l'installation, pas de pitons qui ressortent)**.
Les sculptures, présentées sur socle, fourni par l'artiste, permettant une exposition de l'œuvre en toute sécurité pour le public. **Toutes les œuvres comporteront au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste.**

ARTICLE 4

Le **DÉPÔT** des œuvres se fera le **VENDREDI 29 OCTOBRE** entre **11 h et 15 h** (Merci de respecter ces horaires).
Le **RETRAIT** le **LUNDI 1^{er} NOVEMBRE** entre **18 h 00 et 18 h 30**.

ARTICLE 5

Pour participer à ce Salon, il vous est demandé de **présenter sur photos toutes les œuvres que vous voulez exposer.**

Par conséquent, chaque artiste devra **envoyer son dossier complet (bulletin d'inscription + chèque + photos)**

AVANT LE 5 SEPTEMBRE 2010

Par courrier (photos **uniquement sur papier photo** format 10 x 15 OU JOINDRE UN CD photos JPG) : à l'adresse suivante :

LES AMIS DES ARTS DE LA SOMME
15/17, rue de la Dodane
80000 AMIENS

Vous pouvez également envoyer vos photos par mail à : lesamisdesartsdelasomme@laposte.net

(Dans ce cas n'oubliez pas d'envoyer votre bulletin d'inscription, accompagné du chèque, par courrier avant le 25 septembre)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ARTICLE 6

La sélection se fera par un jury qui se réservera la **possibilité de refuser, au moment du dépôt**, toute œuvre ne présentant pas les qualités requises ou ne correspondant pas à celles présentées sur photos préalablement.

Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.

ARTICLE 7

Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.

En cas de vente, La Société des Amis des Arts retiendra **15%** sur le prix de vente de l'œuvre.

Les œuvres présentées ne pourront être décrochées avant la fin du salon, sauf cas exceptionnel de vente à un visiteur de passage.

ARTICLE 8

Les artistes sont libres d'assurer leurs œuvres individuellement. La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9

Des **INVITATIONS** seront disponibles à la Dodane (15/17, rue de la Dodane - AMIENS) les samedis et dimanches à partir du **4 octobre 2010** (entre 15 h et 17 h 30) ou peuvent vous être adressées contre une enveloppe format A5 rédigée à votre adresse et timbrée à 1 € 20 (pour 10 invitations). Demande à faire en même temps que votre inscription.

La réussite d'un salon étant liée aussi à l'information du public, les participants sont invités à retirer également quelques affiches à mettre en place chez les commerçants de leur quartier ou de leur connaissance.

ARTICLE 10

Seront refusés : les copies d'œuvres d'artistes, les œuvres artisanales, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon, ainsi que les œuvres hors format et ne correspondant pas aux photos présentées

LE VERNISSAGE SE FERA LE VENDREDI 29 OCTOBRE à 18 h 30

Société des Amis des Arts de la Somme

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933
Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

lesamisdesartsdelasomme@laposte.net
www.lesamisdesartsdelasomme.com



Les AMIS des ARTS de la SOMME

7^{ème} SALON D'AUTOMNE
du 30 octobre au 1^{er} novembre 2010

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS

www.lesamisdesartsdelasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@laposte.net

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner **avant le 25 septembre 2010** à :
Les Amis des arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane - 80000 Amiens

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél : Email : (très lisible SVP) :

Portable : Site Internet :

Souhaitez-vous que votre adresse Mail (ou Site) figure sur les listes à disposition du public ? OUI NON

Afin d'harmoniser au mieux la présentation de ce salon nous vous demandons de **choisir 2 présentations** selon les critères ci-dessous :

DEUX FACES DE GRILLE PAR EXPOSANT **COCHEZ 2 CHOIX** et **envoyer les photos de ce choix**

(Vous pouvez également choisir 2 fois la même grille)

Grille N° 1 <input type="checkbox"/> 4 œuvres par grille Format max (hors cadre) 40x40	Grille N° 2 <input type="checkbox"/> 3 œuvres par grille Format max (hors cadre) 30x60	Grille N° 3 <input type="checkbox"/> 2 œuvres par grille Format max (hors cadre) 40x50	Grille N° 4 <input type="checkbox"/> 1 œuvre par grille Format max (hors cadre) 100x80

TITRE DE L'ŒUVRE <i>(les œuvres ne correspondant pas aux photos présentées seront refusées)</i>	TECHNIQUE	FORMAT (hors cadre)	PRIX
- 1			€
- 2			€
- 3			€
- 4			€
- 5			€
- 6			€
- 7			€
- 8			€

Précisez : Photos jointes : par papier photo par cd par mail

Votre règlement comprend : Les droits d'accrochage (30 €) **Chèque** : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme

Ou Les droits d'accrochage (30 €) + Votre cotisation 2010 (20 € ou 10 € pour les moins de 26 ans)

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées

Date : Signature (Précédé de la mention "lu et approuvé") :